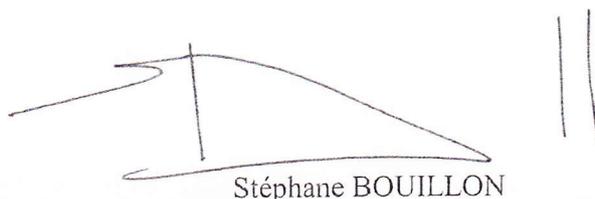


Je suis prêt à prendre les arrêtés nécessaires, et j'en ai averti tant les maires que les locataires, en leur demandant d'appliquer la loi du 7 mai 1883 dans son article 5, pour m'éviter de devoir me substituer à eux.

Je peux par ailleurs, vous indiquer que j'ai saisi d'une part l'ONF, et d'autre par le mandataire liquidateur de la SA Pétroplus pour qu'ils se mettent à jour de leurs contributions au Fonds. Pour l'ONF, c'est en cours.

J'adresse copie, pour la bonne forme, de ce courrier aux destinataires du vôtre. Restant à votre disposition pour travailler avec vous à la restauration de l'équilibre entre chasse et agriculture, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en ma considération distinguée.



Stéphane BOUILLON

Monsieur Robert WEINUM  
Président du Fonds Départemental  
d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers  
du Bas-Rhin

Résidence La Fayette  
7 rue Staedel  
67100 STRASBOURG